



L'Ascension

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 août 2020, le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019 ont été présentés et déposés.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Selon l'auditeur, Allard Guilbault Mayer Millaire inc, les états financiers consolidés de la municipalité de L'Ascension donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019.

RAPPORT FINANCIER

Le périmètre comptable de la municipalité englobe les opérations financières de l'organisme qui est sous son contrôle, ce qui équivaut à la part qui est sous son contrôle dans le partenariat suivant : la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

Les obligations contractuelles de la municipalité pour l'année 2020 s'élèvent à 148 164\$. Ce montant inclut le contrat de collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques; le contrat de déneigement des chemins; l'entente avec le centre de tri des matières recyclables ainsi que les services d'ingénierie régionale de la MRC d'Antoine-Labelle.

La dette à long terme se situe à 472 351\$ et concerne l'eau potable, un camion 6 roues, l'autopompe et la SQAE.

Le total des revenus de fonctionnement de la municipalité se chiffre à 2 250 085\$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité pour l'exercice 2019 s'élève à 124 322\$.

Au 31 décembre 2019, l'excédent de fonctionnement affecté et non affecté accumulé de la municipalité se chiffre à 584 485\$. Cet excédent permet à la municipalité de faire face aux imprévus sans nécessiter d'emprunt.

Les dépenses d'investissements pour l'année 2019 incluant les propriétés destinées à la revente totalisent 386 021\$. De ce montant, 201 482 \$ a servi pour la réfection des rues des Iles et de la Ferme, 47 902 \$ pour l'amélioration du chemin de l'Entrelacs et 89 398 \$ pour l'aménagement du parc Raymond Meilleur. Un véhicule servant à la voirie a été acheté pour une dépense de 18 923\$.

Des subventions compensent une partie des investissements pour un total 310 173\$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2019

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des membres du conseil municipal, voici les rémunérations et allocations de dépenses des élus :

Poste	Rémunération	Allocation de dépenses	Montant total
Maire	12 765 \$	6 383 \$	19 148 \$
Conseiller (ère)	4 255 \$	2 127 \$	6 382 \$

Luc St-Denis

Maire